

201	03/05/2021	BE 0463.455.904	19	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21136.00565	A-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Chaîne de l'Espoir Belgique**
 Forme juridique: Association internationale sans but lucratif
 Adresse: Place Carnoy N°: 15 Boîte:
 Code postal: 1200 Commune: Woluwe-Saint-Lambert
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
 Adresse Internet: <http://www.chaine-espoir.be>

Numéro d'entreprise BE 0463.455.904

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 22-10-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 22-04-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020
 Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 6.1.3, A-asbl 6.3, A-asbl 6.5, A-asbl 7

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

RUBAY Jean

Chirurgien cardiaque
Rue Laloux 34
1367 Mont-St-André
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2020

Fin de mandat: 15-05-2026

Président du Conseil d'Administration

TORRES-HERNANDEZ Walter

Conseiller en relations internationales
Rue Général Mac Arthur 39/2
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2020

Fin de mandat: 14-05-2026

Administrateur

TACK Johan

Administrateur de société
Pontstraat 116
9831 Deurle
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2020

Fin de mandat: 14-05-2026

Administrateur

LAFFINEUR Jacques

Avocat et chercheur Université catholique de Louvain (UCL)
Avenue de l'Equerre 32
1348 Louvain-la-Neuve
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2020

Fin de mandat: 14-05-2026

Administrateur

MASSET Philippe

Administrateur de société
Avenue des Aubépines 55
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2020

Fin de mandat: 14-05-2026

Administrateur

DESMETTE Damien

Chirurgien orthopédique
Rue du Mont de Braffe 8
7604 Callenelle
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2020

Fin de mandat: 14-05-2026

Administrateur

DE WACHTER Guido

N°	BE 0463.455.904		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Ingénieur
Don Boscolaan 28A
3050 Oud-Heverlee
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2020

Fin de mandat: 14-05-2026

Administrateur

VAN DEN HOVE Thierry

Cadre de société
Bosbessenlaan 7
3090 Overijse
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2020

Fin de mandat: 14-05-2026

Administrateur

RYSHEUVELS-WIRTZ Nathalie

Consultante en relations publiques
Avenue des Myrtilles 10
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2020

Fin de mandat: 14-05-2026

Administrateur

WEYTS Valérie

Notaire
Rue Capitaine Crespel 16
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2020

Fin de mandat: 14-05-2026

Administrateur

DE BECO Geoffroy

Chirurgien cardiaque
Avenue des Hortensias 16
1970 Wezembeek-Oppem
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2020

Fin de mandat: 14-05-2026

Administrateur

MAILLARD, DETHIER & C° (B-00305)

BE 0459.528.194
Avenue de Nivelles 107
1300 Wavre
BELGIQUE

Début de mandat: 18-09-2019

Fin de mandat: 29-04-2022

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

DETHIER Laurent (A02489)

Réviseur d'Entreprises
Rue de la Vignette 179/2
1160 Auderghem

N°	BE 0463.455.904		A-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0463.455.904	A-asbl 3.1
----	-----------------	------------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>321.536</u>	<u>315.309</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	15.693	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	305.843	315.309
Terrains et constructions		22	305.843	315.309
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.876.544</u>	<u>1.644.911</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	355.161	346.611
Créances commerciales		40	28.153	102.690
Autres créances		41	327.008	243.922
Placements de trésorerie		50/53	868.645	494.084
Valeurs disponibles		54/58	646.759	793.556
Comptes de régularisation		490/1	5.978	10.659
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>2.198.080</u>	<u>1.960.220</u>

N°	BE 0463.455.904	A-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10/15	1.662.714	1.395.506
Plus-values de réévaluation		10		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13	588.486	588.486
Subsides en capital		14	1.074.228	807.020
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	15		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		164/5		
Impôts différés		167		
		168		
DETTES		17/49	535.366	564.714
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	461.710	481.894
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	285.008	318.889
Fournisseurs		440/4	285.008	318.889
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	50.440	40.397
Impôts		450/3	12.011	1.626
Rémunérations et charges sociales		454/9	38.428	38.771
Autres dettes		48	126.262	122.609
Comptes de régularisation		492/3	73.656	82.820
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.198.080	1.960.220

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	592.439	377.904
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	73.013	109.309
Cotisations, dons, legs et subsides		73	990.530	916.642
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	479.794	671.878
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	291.813	316.005
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	17.312	9.467
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	8.626	15.625
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	2.006	1.376
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	272.681	35.432
Produits financiers	6.4	75/76B		11.620
Produits financiers récurrents		75		11.620
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	5.473	1.906
Charges financières récurrentes		65	5.473	1.906
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	267.208	45.146
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	267.208	45.146
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	267.208	45.146

N°	BE 0463.455.904	A-asbl 5
----	-----------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.074.228	807.020
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	267.208	45.146
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	807.020	761.874
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	1.074.228	807.020

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	
8029	23.539	
8039		
8049		
8059	23.539	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079	7.846	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	7.846	
21	15.693	

N°	BE 0463.455.904	A-asbl 6.1.2
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	371.250
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	371.250	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	55.941
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	9.466	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	65.407	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	305.843	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	305.843	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

L'affectation aux fonds affectés ou l'utilisation des fonds affectés est une décision de l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration.

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE 0463.455.904	A-asbl 6.4
----	-----------------	------------

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	6,9	4,9
76		
76A		
76B		
66	2.006	1.376
66A	2.006	1.376
66B		
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

La rémunération du commissaire pour l'exercice 2020 est fixée à 2.650 euros hors TVA.

Exercice
2.650

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	BE 0463.455.904	A-asbl 6.7
----	-----------------	------------

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	2,2	4,8	6,9	ETP	4,9 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.552	3.414	6.966	T	7.962 T
Frais de personnel	102	166.241	121.376	287.617	T	316.005 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	3	4	5,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3	4	5,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120		1	0,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203		1	0,6
Femmes	121	3	3	4,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,5
de niveau universitaire	1213	2	2	3,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	2	4	4,4
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	1	1,5
305		2	1

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5801	5811
Nombre d'heures de formation suivies	5802	5812
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	5813
dont coût brut directement lié aux formations	58031	58131
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	58132
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	58133

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821	1	5831	6
Nombre d'heures de formation suivies	5822	7	5832	63
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	460	5833	2.515

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour l'association ou la fondation	5843	5853

N°	BE 0463.455.904	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Règles d'évaluation

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif du bilan, après validation par le conseil d'administration, si leur valeur d'acquisition est d'au moins 5.000 EUR TVAC. Les immobilisations incorporelles sont amorties en application de la méthode des amortissements linéaires calculés aux taux annuels suivants :

- Licences informatiques : 33,33 %

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan, après validation par le conseil d'administration, si leur valeur d'acquisition est d'au moins 5.000 EUR TVAC. Les immobilisations corporelles sont amorties en application de la méthode des amortissements linéaires calculés aux taux annuels suivants :

- Constructions: 3%
- Mobilier de bureau: 10 %
- Matériel de bureau : 33,33 %
- Matériel informatique : 33,33 %
- Matériel de télécommunication : 33,33 %

3. Immobilisations financières

Les cautionnements versés en numéraires et les autres créances enregistrées dans la rubrique des immobilisations financières sont valorisés à la valeur nominale.

4. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5. Valeurs disponibles et placements de trésorerie

Les valeurs disponibles sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de marché est inférieure à leur valeur d'acquisition.

6. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles ou des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

7. Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

8. Comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les revenus à reporter.

Les subsides accordés sont actés dans les comptes de régularisation du passif lors de leur encaissement. Ils sont pris en compte dans les comptes de résultats en fonction des dépenses réellement effectuées et du taux de subsidiation accordé.

9. Postes du bilan en devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les droits et engagements sont convertis en euros selon la méthode monétaire / non monétaire.

Les écarts de conversion positifs et négatifs sont comptabilisés en résultats.

10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des manifestations et activités organisées par ou au profit de l'association.

11. Réductions de cotisations patronales d'ONSS

Pour l'exercice 2020, les réductions de cotisations patronales d'ONSS ont été comptabilisées en comptes de produits (74 Autres revenus d'exploitation) en application des normes comptables en vigueur. Cependant, pour l'exercice 2019, les réductions de cotisations patronales d'ONSS ont été comptabilisées au crédit des comptes de charges (62 Rémunérations, charges sociales et pensions).

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION « CHAINE DE L'ESPOIR BELGIQUE » (0463455904)
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre association, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre avis sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 18 septembre 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association CHAINE DE L'ESPOIR BELGIQUE AISBL durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.198.080,25 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 267.208,46.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations



relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont, le cas échéant, correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Bruxelles, le 29 mars 2021

Maillard, Dethier & Co SRL, Commissaire
Réviseurs d'entreprises – Bedrijfsrevisoren – Auditors
Représentée par Laurent Dethier, Réviseur d'entreprises